

**ORDRE DU JOUR
DU COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2024 A 18H00**

LA MAIRIE DES CLAYES SOUS BOIS

Salle « Briquet »

(LA SEANCE SERA PUBLIQUE)

- 1 - Information sur les décisions prises par le président dans le cadre de la délégation accordée par délibération du Comité syndical du 07 février 2023 en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.
- 2 - Transfert partiel de deux fiches d'inventaire du Syndicat intercommunal de prévention et de police Plaisir – Les Clayes-sous-Bois à la ville de Plaisir
- 3 - Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- 4 - Décision modificative n° 1 au budget primitif SI3PC 2024